



N° 2020/32  
du 20 mai 2020

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

25 MAI 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

## DELIBERATION

*portant acquisition d'une partie des voies et réseaux divers du morcellement « SCI LA TAMOA » dit « ROBELIN », en vue de leur classement dans le domaine public communal*

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU l'arrêté n°71-314/CG du 22 juillet 1971 autorisant la Société Civile Immobilière « LA TAMOA » à réaliser un morcellement sur un terrain sis à La Tamoa, commune de Païta,
- VU l'arrêté n°73-095/CG du 12 février 1973 modifiant l'arrêté susmentionné.
- VU le certificat de dépôt n°15113-2019/2-REP/DFA délivré le 21 octobre 2019 par le service Topographique et Foncier de la province Sud.
- La commission de l'aménagement urbain et du patrimoine consultée en sa séance du 12 mai 2020,
- 

### DECIDE

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Dans le cadre de la procédure de classement des voies et réseaux divers du morcellement « SCI LA TAMOA » dit « ROBELIN », il est décidé d'acquérir à titre gratuit les lots ci-après désignés, appartenant à la SCI LA TAMOA :

Numéro du lot	Superficie	Destination	N.I.C
487	2ha 33a 27ca	VOIRIE	428237-4861
488	1ha 65a 23ca	VOIRIE	428237-2997
489	98a 32ca	VOIRIE	427237-9716
490	72a 66ca	VOIRIE	428237-6613
491	56a 11ca	VOIRIE	427237-9247
492	38a 42ca	VOIRIE	428238-2348
493	31a 16ca	VOIRIE	428238-6269
494	9a 41ca	EMPRISE PUBLIQUE D'ASSAINISSEMENT	428237-0842
495	3a 96ca	EMPRISE PUBLIQUE D'ASSAINISSEMENT	428238-1125
496	2a 58ca	EMPRISE PUBLIQUE D'ASSAINISSEMENT	427237-8496
497	2a 25ca	EMPRISE PUBLIQUE D'ASSAINISSEMENT	428237-3761
498	1a 98ca	EMPRISE PUBLIQUE D'ASSAINISSEMENT	428237-4500
499	1a 92ca	EMPRISE PUBLIQUE D'ASSAINISSEMENT	428237-4564
500	1a 91ca	EMPRISE PUBLIQUE D'ASSAINISSEMENT	428238-0097
501	1a 56ca	EMPRISE PUBLIQUE D'ASSAINISSEMENT	428432-238242
502	1a 55ca	EMPRISE PUBLIQUE D'ASSAINISSEMENT	428238-0020
503	1a 29ca	EMPRISE PUBLIQUE D'ASSAINISSEMENT	428237-1591

Les procès-verbaux de description des limites des lots susmentionnés, dont la valeur vénale totale est estimée à 1.447.160 F/CFP, seront annexés à l'acte authentique.

#### **ARTICLE 2 :**

Il est donné tout pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment à l'effet de signer l'acte authentique à intervenir, dont la rédaction et la publication est confiée à l'office notarial SCP Catherine LILLAZ, Jean-Daniel BURTET, Nathalie COSTE et Élisabeth MOUGEL, notaires associés à NOUMEA.

#### **ARTICLE 3 :**

Les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de la commune. La dépense correspondante sera imputée au compte 2111 du budget communal.

**ARTICLE 4 :**

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :**

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à la commissaire déléguée de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la Mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL

*[Handwritten signatures of council members]*



LE MAIRE

*[Signature of Willy GATUHAU]*  
Willy GATUHAU

**CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU**  
• de la transmission effectuée le 25 MAI 2020  
• de la notification effectuée le 25 MAI 2020  
• de la publication effectuée le 25 MAI 2020  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général  
*[Signature]*  
Philippe MOUTON

**POUR AMPLIATION**  
Païta, le 25 MAI 2020

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie  
25 MAI 2020  
**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

**AMPLIATIONS :**

- Registre.....	1
- S.A.S.....	1
- S.G.....	1
- SGA.....	2
- DST.....	1
- Service des Finances.....	1
- Service de l'Urbanisme.....	1
- Trésorier de la province Sud.....	1
- Brigade de Gendarmerie.....	1
- Service Topo province Sud.....	1
- DITT.....	1
- Notaire.....	1
- Intéressé.....	1
- Affichage.....	2
- Archives.....	1